



CNSIS du 24 Juin 2019

Séance plénière

Déclaration du SNSPP-PATS

Mesdames et messieurs les membres de la CNSIS,

Le SNSPP- PATS souhaite préalablement aux débats qui vont suivre souligner les points suivants :

Revalorisation du niveau de la prime de feu dont le taux a été fixé en 1990

- Nous attendons avec impatience que les engagements des différents acteurs, ministre comme collectivités soient tenus. Nous avons toujours joué le jeu de la confiance et il serait dommage que des petites manœuvres ralentissent cette revalorisation attendue par les sapeurs-pompiers. Nous ne pouvons que regretter le temps perdu. Si nous avions pu, au moyen de l'oreille attentive de nos administrations, éviter les mouvements sociaux de cet hiver

pour obtenir cette prime elle aurait pu être effective bien avant la crise du COVID. Ce dossier doit aboutir. Vite.

Crise du COVID

Sur ce point, le sentiment qui prédomine est une sorte « d'absence de nos autorités » centrales, un sentiment de retard à l'allumage. Ou était la DGSC « GC » ? Ou était le soutien technique ? Ou étaient les procédures ? Ou étaient les moyens nationaux ? Ou était l'administration centrale ? Plusieurs SDIS, au travers de directeurs visionnaires ont réussi à ce que les pompiers ne soient pas « effacés » de la gestion de cette crise. Les pompiers de France ont parfois ressenti que la doctrine nationale, en vérité, la doctrine du Ministère des solidarités et de la santé était « tout sauf les pompiers ». Nous avons parfois douloureusement ressenti les limites d'un service de santé insuffisamment développé et inutilisé, parfois même sans médecin-chef. Le SUAP est notre métier autant que l'incendie, quand allons nous nous affranchir du prêt à penser et nous organiser solidement ? La prochaine crise ne se contentera peut être pas d'actions de communication !

Concernant le RETEX, l'inspection de la DGSCGC compte-t-elle produire quelque chose ? Comment est il envisagé qu'il se déroule ? Quelle méthode pour ne pas sombrer dans l'autocongratulation ?

Concernant les personnels, peut on envisager, monsieur le président de débattre de l'attribution de la « prime CoVid » dans les SDIS et en particulier pour les Personnels administratifs, techniques et spécialisés qui se sont dépensé sans compter en particulier pour épauler les pharmacies à usage intérieur ?

Sur le plan de nos collègues les plus touchés, nous aimerions aussi pouvoir avancer sur la reconnaissance de la contamination par le CoVid comme maladie professionnelle

Moyens aériens de la sécu

Nous sommes inquiets face à la délocalisation des moyens aériens de la sécurité civile comme illustré par le déplacement de DRAGON 63 pour deux mois en Lozère sur une base temporaire alors qu'il effectuait 900 interventions au départ du 63. Ces interventions seront donc assurées pendant deux mois à partir des bases de Paris, Lyon et Montpellier. Le dimensionnement de ces équipements est il au final suffisant ?

Nous avons vécu cette situation avec Dragon 62 qui a quitté sa base temporairement, pour finir par définitivement laisser sa place à deux nouveaux hélicoptères du Samu 80 et 59, financés sur l'assurance maladie et en partie par les mutuelles des victimes prises en charge.

Atteintes au principe démocratique du syndicalisme

Devant cette assemblée vouée au dialogue entre les différents acteurs des services d'incendie et de secours, employeurs, directeurs, administration centrale, représentants du personnel, associations nous souhaitons dénoncer les atteintes récurrentes contre le principe constitutionnel du syndicalisme.

À plusieurs reprises très récemment, nos représentants ont fait l'objet dans leurs fonctions, dans leur carrière, de manœuvres visant à leur infliger une « sanction cachée » en raison de leur activité syndicale. Plusieurs de ces faits ont été portés à l'attention des services du Préfet directeur Général de la sécurité civile et de la gestion des crises.

Cela est pour nous inacceptable.

C'est inacceptable en premier lieu car il s'agit d'une discrimination au sens de la Loi, mais cela ne suffit pas.

C'est inacceptable ensuite parce que ces discriminations proviennent souvent de directeurs départementaux, membres du cadre d'emploi de conception et de direction, et que leur exemplarité à d'autant plus de valeur qu'ils sont dépositaires d'une parcelle de l'autorité confiée par la démocratie et qu'ils doivent inscrire leur action dans le seul objectif de l'intérêt général. On ne peut que déplorer que certains présidents de CASDIS, rechignent à prendre la mesure de ce phénomène et fassent une confiance aveugle à ces techniciens que sont les directeurs de services

d'incendie et de secours. Ils sont aussi comptables du contrôle qu'il doivent exercer sur eux conjointement avec la DGSCGC.

C'est inacceptable enfin parce que nos représentants disposent encore de l'énergie et de la structure du SNSPP-PATS pour dénoncer ces actes, mais qu'en est-il des agents isolés, femmes et hommes, de tous âges de tous statuts de tous grades qui ne peuvent s'opposer à ces pratiques et qui les vivent parfois de façon très difficile jusqu'à parfois commettre des actes irréparables ? Nous ne sommes pas exempts nous même de dysfonctionnement parfois dans nos sections mais peut on raisonnablement attendre le même niveau de maîtrise d'un sapeur-pompier qui s'engage dans le syndicalisme avec tous les sacrifices que cela comporte que de la direction et de la présidence d'un SDIS avec l'ensemble de ses services ? Non, bien évidemment vous en conviendrez.

Ces pratiques sont le lit de la radicalisation, nuisent au dialogue social, qui n'est pas qu'un échange formalisé de dossiers lors des instances, et nous révoltent car elles sont à contre sens de notre devise : « revendiquer pour construire » !

Nous lançons un appel à ce que, collectivement, nous ayons une attention particulière pour faire cesser ces pratiques, au besoin en rappelant à l'ordre leurs auteurs pour ceux qui en ont le pouvoir.

Mesdames et messieurs les membre de la CNIS, je vous remercie.

Pour le SNSPP-PATS,

Yannick TENESI

Yaël LECRAS

Déclaration en séance du SNSPP-PATS suite à l'annonce de M. Richefou de trouver légitime la revalorisation mais d'appeler à voter contre tant que la surcotisation n'est pas supprimée.

L'avantage des réseaux sociaux c'est la rapidité et la spontanéité

Nous venons d'exposer votre idée aux présidents des sections de France

Certes nous n'avons pas 100% de retour, mais ils sont unanimes, c'est un rejet total de l'idée

Le SNSPP PATS vous rejoint au moins sur le fond de votre intervention

Nous vous sommes gré de votre reconnaissance et votre volonté

Nous partageons et comprenons vos craintes de financement

Cette revalorisation fait suite à plusieurs mois de mobilisation et de négociations

Tout le monde dit qu'elle est légitime, tout le monde dit que nous sommes formidables

Quand il s'agit de reconnaître autrement que par la parole il n'y a plus personne

2 preuves à l'appui encore ce jour avec le prime COVID pour laquelle vous louez l'attitude des OS à ne pas la revendiquer, alors que c'est faux puisque le SNSPP PATS au moins la réclame, mais aussi la prime de feu avec votre

discours

Les SPP en ont marre d'être au bout de la chaîne et qu'on leur dise désolé vous êtes formidables mais on a pas de sous.

Le financement n'est pas le problème des SP mais le votre

Il vous appartient de continuer de vous battre pour équilibrer votre budget au moyen des recettes supplémentaires ou de non dépenses comme vous l'évoquer avec la surcontribution pour l'intégration de la prime de feu.

Il vous appartient après que la prime de feu soit revalorisée, de continuer de vous battre sur ce sujet

Nous ne pouvons pas entendre que les élus votent contre

Donc pour le fond avec vous, sur la forme contre vous

Et nous appelons les représentants des collectivités à voter favorablement au projet de décret

Vous n'êtes pas que des gestionnaires, vous êtes aussi des politiques,

représentants des citoyens qui soutiennent les sapeurs-pompiers : faites vos choix !!!

